

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation Politique de recrutements au CNRS pour 2013

Le CS a eu à connaître la politique de recrutements au CNRS pour 2013. La campagne de recrutement propose de mettre au concours 310 postes chercheurs contre 330 en 2011, correspondant au remplacement de tous les départs à la retraite. 375 ITA seraient également mis au concours, sous réserve de restrictions supplémentaires. Il a pris note cependant que les départs définitifs (démissions, décès etc...) qui correspondent environs à 150 postes annuels ne sont plus remplacés depuis 2011, ce qui aboutit à une diminution constante des effectifs qui ne va que s'accentuer du fait de la diminution du nombre de départs en retraite prévus pour les années suivantes. Le Conseil veut attirer l'attention sur la contradiction qui devient insoluble entre l'augmentation des besoins de la recherche qui se manifeste par l'augmentation des personnels CDD dans les laboratoires, et la diminution constante des postes mis au recrutement dans les universités (effet LRU) et les organismes de recherche, conséquence des politiques récentes.

Il constate aussi l'accroissement constant de l'âge du recrutement qui décourage beaucoup de jeunes scientifiques. Cet état de fait risque de porter atteinte à la capacité du système de recherche français d'attirer à lui les jeunes scientifiques de tous les pays. Spécificité française largement enviée par nos collègues étrangers, le statut de chercheur à temps plein reste, malgré un niveau de salaire peu compétitif au niveau mondial, d'une grande attractivité en début de carrière, du fait de la liberté qu'il autorise dans la poursuite de ses recherches.

Pour maintenir la qualité et le dynamisme de la recherche française, le Conseil Scientifique du CNRS considère qu'il est urgent de définir un plan pluri annuel pour l'emploi scientifique statutaire de toutes les catégories de personnel (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) et de résorber la précarité instituée par les réformes précédentes.

Bruno Chaudret
Président du Conseil scientifique

Recommandation adoptée le 5 octobre 2012
14 votants : 14 oui, 0 abstention, 0 non